

COMMENT EXPLIQUER LES CRISES FINANCIÈRES ET LA RÉGULATION DU SYSTÈME FINANCIER ?

Système financier : ensemble du système bancaire, des marchés sur lesquels s'échangent les actifs financiers et des institutions chargées d'en assurer le contrôle.

Régulation financière : ensemble des dispositifs qui vise à assurer la stabilité d'un système financier.

Actifs financiers : ensemble des titres financiers (devises, actions, obligations, créances, produits dérivés...).

Bulle spéculative : situation où la valeur boursière d'un actif augmente sans lien avec sa valeur fondamentale.

Comportement mimétique : Comportement d'achat ou de vente d'un actif déclenché par l'imitation du comportement des autres intervenant sur le marché.

Prophéties auto-réalisatrices : Anticipations des agents économiques qui modifient leurs comportements de telle sorte que leurs prévisions soient vérifiées.

Panique bancaire : Perte de confiance dans la solidité financière des banques se traduisant par une ruée des clients pour retirer leurs dépôts.

Economie réelle : Expression qui désigne, par opposition à la sphère financière, la sphère de la production.

Effet de richesse négatif : Baisse du niveau de consommation et d'investissement des ménages entraînée par une baisse de la valeur de leur patrimoine.

Contraction du crédit : Baisse du volume des crédits accordés par le système financier aux agents économiques.

Vente forcée : Vente d'un actif à laquelle le détenteur est contraint du fait de ses difficultés financières.

Collatéral : Garantie apportée par l'emprunteur au prêteur dans le cadre d'un contrat d'endettement.

Aléa moral : Situation d'asymétrie d'information qui conduit un agent assuré ou protégé à augmenter de façon importante sa prise de risque.

Supervision bancaire : Contrôle de l'activité et de la solidité financière des banques.

Ratio de solvabilité : Rapport entre les fonds propres d'une banque et les actifs de cette banque pondérés par les risques.